

Vous êtes un partenaire important !

Le CISSS de la Gaspésie reconnaît que les personnes proches aidantes (PPA) sont des personnes essentielles pour l'usager recevant des services ou des soins.

Ces partenaires peuvent participer à aider l'usager à une prise de décision. Ils peuvent intervenir dans le milieu de vie de l'usager ou dans une des installations du CISSS de la Gaspésie en accord avec le plan de d'intervention déterminé en collaboration avec le personnel.

Etes-vous un visiteur ou un proche aidant ?

Visiteurs

Est une personne rendant visite à un usager hospitalisé, aux heures établies, dans toute installation du CISSS de la Gaspésie. Le visiteur peut être un membre de la famille ou non.

Personnes proches aidantes

La personne proche aidante est identifiée par l'usager apte ou par son représentant légal en cas d'inaptitude pour rester à ses côtés lors d'un épisode de soins ou de services s'il en exprime le souhait.

Il est essentiel de pouvoir compter sur l'appui de sa famille et de ses proches, même comme visiteur. C'est la raison pour laquelle votre présence et votre implication auprès de la personne hospitalisée peuvent aider à réduire le risque de complication, améliorer son expérience, contribuer au respect de ses volontés et favoriser la compliance aux soins.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous impliquer plus dans les soins de votre proche à certaines conditions. ----->

Différent de la personnes proche aidante, la PPA partenaire de soins aigus à un statut spécifique officialisé comprenant des droits et des obligations. Son rôle est encadré par des protocoles, des ententes ou un plan d'action entériné par le personnel du réseau de la santé et des services sociaux assigné au dossier de l'usager aidé.

Proches aidants – Partenaires de soins aigus

Les PPA partenaires de soins aigus (PPA – PSA), se retrouvent plus particulièrement en centre hospitalier lorsque l'usager aidé reçoit des soins, dans n'importe quel service ou unité, la personne proche aidante est alors partenaire, avec le consentement du patient, en concordance avec les recommandations du personnel soignant.

La PPA – PSA s'implique pour favoriser le rétablissement de son proche durant son hospitalisation et un retour du patient dans son milieu de vie d'origine après le congé.

À titre de PPA – PSA, votre présence est permise et encouragée en tout temps, le jour comme la nuit, 7 jours sur 7.

Il se peut toutefois, que selon les soins prodigués à votre proche, nous pourrions vous demander d'attendre en dehors de la chambre.



Comment devenir Proches aidants – Partenaires de soins aigus

1^{er} étape

La PPA – PSA est désignée par l'usager (patient), il peut identifier au maximum deux PPA – PSA pouvant avoir ce statut spécifique et nécessaire pour collaborer à ses soins. L'usager peut désigner la PPA – PSA dès son arrivée à l'urgence ou à son admission dans un service. L'usager doit consentir par écrit concernant les accès à l'information pour la PPA – PSA. Enfin, l'usager va nommer les actes qu'elle désire recevoir de la PPA – PSA.

2^e étape

La PPA – PAS sera rencontrée par le personnel hospitalier afin de compléter les procédures :

- Attestation d'une personne agissant à titre de personne proche aidante ;
- Entente bipartite entre la PPA – PSA et le personnel de soins hospitalier (règles et attitudes recommandées) ;
- Entente de soins entre le patient et la PPA – PSA (consentement à donner les soins et condition d'application).

Votre aide peut prendre diverses formes, notamment par des actions simples

- Écoutez ce qu'il vit sans chercher à donner des réponses;
- Proposez-lui des activités qu'il aime et participez avec lui;
- Soutenez-le à se laver et à s'habiller par lui-même s'il en est capable;
- Soutenez-le à se déplacer et marcher selon les recommandations de l'équipe soignante;
- Soutenez-le à s'asseoir dans un fauteuil pendant vos visites et de ses repas;
- Soutenez-le à participer à ses soins selon ses capacités et avec l'accord de l'équipe soignante.

LE RÉSEAU DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU CISSS DE LA GASPÉSIE



LÉGENDE

- HÔPITAL
- CLSC
- CENTRE D'HÉBERGEMENT
- POINT DE SERVICE RÉADAPTATION
- POINT DE SERVICE JEUNESSE
- GROUPE DE MÉDECINE FAMILIALE ET
- GROUPE DE MÉDECINE FAMILIALE UNIVERSITAIRE

Le proche aidant : un apport essentiel, en tout temps, pour l'utilisateur



Centre hospitalier de Gaspé

215, boulevard de York Ouest
Gaspé (Québec) G4X 2W2

Centre hospitalier de Chandler

451, rue Monseigneur-Ross Est
Chandler (Québec) G0C 1K0

Centre hospitalier de Maria

419, boulevard Perron
Maria (Québec) G0C 1Y0

Centre hospitalier de Sainte-Anne-des-Monts

50, rue du Belvédère
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1X4

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Gaspésie

Québec



Internet : <https://ciiss-gaspésie.gouv.qc.ca/la-voix-des-usagers/soutien-aux-personnes-proches-aidantes/>

Courriel : procheaidance.ciissgaspésie@ssss.gouv.qc.ca